

*k. Les annexes*

Bien qu'elles ne fassent pas partie du développement, les annexes sont obligatoires dans un travail de recherche. Pour un mémoire de master, elles sont constituées essentiellement du corpus de travail, c'est-à-dire des données sur lesquelles le travail a porté. Il peut s'agir de copies d'élèves, de questionnaires distribués, de manuels scolaires, etc.

L'étudiant est obligé d'insérer l'intégralité de son corpus. Ce sera la preuve que le travail d'investigation et d'analyse a été effectivement réalisé. Un travail dans lequel le corpus n'est pas joint, peut être refusé. Et il sera tout à fait normal qu'il soit refusé.

Par ailleurs, les annexes peuvent avoir une pagination à part, c'est-à-dire qui commence par la page 1.

Dans l'ordre de présentation du mémoire, les annexes sont les dernières et peuvent même constituer un volume à part en plus de celui du mémoire. Dans ce cas, il faut utiliser la même page de garde pour les deux volumes en indiquant les mentions « volume 1 » et « volume 2 » ou « tome 1 » et « tome 2 » sur chaque page de garde.